

REGLES DE VIE

Le déjeuner pris en commun doit être un moment agréable de détente et d'éducation à condition de respecter les règles élémentaires indispensables à toute vie en communauté. C'est pourquoi votre enfant a le devoir de :

- Marcher en rang et sans bousculade sur le trajet école cantine**
 - Manger proprement**
 - Ne pas jeter ou jouer avec la nourriture et les couverts,**
 - Accepter de goûter à tous les aliments proposés au menu**
 - Rester assis et lever la main pour demander quelque chose**
 - Parler sans crier et sans se faire remarquer**
 - Ne pas apporter de jouet à la cantine**
 - Respecter le personnel et lui obéir**
 - Ne pas oublier de vêtement au restaurant scolaire**
- Si ce règlement n'est pas respecté, l'enfant peut être temporairement isolé.**

SANCTIONS

La 1ère fois, billet vert, les parents sont avertis (par téléphone ou courrier)

La 2ème fois, billet orange, les parents sont convoqués avec l'enfant au bureau du restaurant scolaire.

La 3ème fois, billet rouge, l'enfant est exclu temporairement ou définitivement (selon les cas et la période de l'année). Les parents sont avisés par courrier signé du maire, l'adjoint à la Petite Enfance et le responsable du restaurant scolaire et convoqués avec l'enfant à la mairie en présence de ces 3 personnes.

Signatures des enfants

M. et Mme (Noms / Prénoms)

certifient avoir lu et acceptent le présent règlement .

Date et signatures

|

|